

lundi 24 septembre 2012

Accès aux Inter Ligues

Chers entraîneurs,

A l'occasion de la rentrée, un petit rappel important concernant l'accès des coureurs aux Inter Ligues :

La condition d'accès est soumise à l'acquisition par le coureur du niveau technique fédéral 3, ce qui veut dire en clair être capable de régater en autonomie et sécurité dans les conditions d'une Inter Ligue, et sans mettre en difficulté le comité de course (coureurs DNF).

Le principe est la proposition par l'entraîneur de club à l'entraîneur référent de la ligue, de la liste de ses coureurs répondant à ce critère.

La liste est validée par l'entraîneur référent et le Délégué de Ligue POP qui la transmet à l'ouverture des inscriptions au club organisateur et à la commission sportive.

La responsabilité des entraîneurs est donc importante, tout comme celle des clubs organisateurs qui peuvent refuser l'inscription des coureurs si absent de la liste ou si absence de liste.

Ce message est envoyé également aux entraîneurs inscrits sur le site de la POP. Merci néanmoins de relayer auprès de tous les entraîneurs de votre Ligue.

Sportivement,

Benoît Carpentier

Président Promotion Optimist

Tel : +33 (0)4 67 14 16 97 | Mobile : +33 (0)6 30 24 41 01
benoit.carpentier@horiba.com